



Charte de fonctionnement des Pédibus et Vélobus

Document à conserver

Cette charte présente de façon précise les responsabilités de toutes les personnes physiques ou morales engagées dans le fonctionnement des Pédibus et Vélobus gérés par le **Réseau MILLE-PATTES**.

Cette charte présente notamment les responsabilités

- Des enfants inscrits sur les lignes
- De leurs parents non accompagnateurs
- Des accompagnateurs
- Des « pilotes de ligne »
- De la section du Réseau MILLE-PATTES

Cette charte s'appliquera après la période probatoire du mois de Septembre, dès début Octobre, dès que les lignes auront été validées pour l'année scolaire par les pilotes de ligne.

L'engagement des parents

Le ou les parents ayant des enfants inscrits s'engagent (sur les jours pour lesquels ils sont intéressés par le Pédibus ou le Vélobus, selon les lignes) :

Le matin :

A ce que leur(s) enfant(s) soi(en)t présent(s) à l'arrêt à **l'horaire exact** de passage de sa ligne (voir fiches horaires devant les écoles ou aux arrêts, ou contacter le pilote de ligne). **Pour le bon fonctionnement du service, le Pédibus ne pourra pas attendre les retardataires aux arrêts.**

Le soir :

A venir le(s) chercher à l'arrêt à l'heure de passage de sa ligne, ou à l'(les) autoriser à faire le trajet seul(s) de l'arrêt à leur domicile : Merci d'informer le pilote de ligne de votre choix (ou à travers la fiche d'inscription). **La section du Réseau MILLE-PATTES n'est pas responsable du trajet arrêt de ligne - domicile des enfants.**

En cas de fortes pluies : appeler le pilote de ligne pour vérifier le fonctionnement normal du Pédibus (ou Vélobus quand il sera mis en place).

Il est convenu que ce sont les parents qui sont tenus de contacter le pilote de ligne (si absence, le copilote) le matin ou la veille au soir pour savoir si le service est maintenu ou annulé. Les coordonnées du pilote de ligne sont présentes aux écoles et aux arrêts de ligne. Il n'est pas du ressort du pilote de ligne d'informer tous les parents de la ligne, le nombre d'appels étant trop important.

Une absence non prévenue pour le trajet du matin entraîne automatiquement la non participation au retour du même jour, sauf indication contraire donnée à temps au pilote de ligne (afin d'éviter des attentes inutiles au retour).

L'engagement du / des enfant(s)

Lors de la participation à tout trajet Pédibus ou Vélobus, les enfants doivent :

- **Se présenter d'eux-mêmes** aux accompagnateurs et donner leur nom afin de valider leur présence sur la liste des inscrits. Les accompagnateurs seront généralement repérables, car portant une chasuble de sécurité et le cas échéant une marque de couleur de la ligne.
- **Indiquer leur départ du Pédibus** aux accompagnateurs. Sauf message particulier des parents, un enfant ne pourra pas quitter le Pédibus avant l'arrêt proche de son domicile indiqué dans la fiche d'inscription.
- **Se regrouper**, au départ de l'école, devant le point de couleur de la ligne ou tout lieu convenu avec le pilote de ligne et l'école.
- **Ecouter les conseils** des accompagnateurs et adopter un comportement permettant de garantir leur propre sécurité et celles des autres, rester groupés, ne pas dépasser l'accompagnateur de tête, ne pas courir, marcher sur le trottoir, traverser aux passages piétons...

Il est recommandé de ne pas trop charger les cartables des enfants.

L'engagement des accompagnateurs

Pour le bon fonctionnement du Pédibus, l'accompagnateur s'engage à :

- **Assurer l'accompagnement** sur les jours et créneaux horaires pour lesquels il s'est positionné et qui ont été validés par le pilote de ligne (planning établi d'après l'ensemble des réponses des accompagnateurs et visant à établir un roulement le plus équitable et le plus large possible). En cas d'indisponibilité exceptionnelle, il en informera le pilote de ligne par avance ou trouvera une personne de remplacement (également possibilité d'échange de service avec un autre accompagnateur).
- **Être à l'heure exacte** à l'arrêt sur lequel il doit accompagner le Pédibus.
- **Respecter le code de la route** et les règles de conduite d'un groupe d'enfants telles que présentées par le Réseau MILLE-PATTES.
- **Créer un climat de bienveillance** et répondre à la confiance que placent en lui les parents qui confient leurs enfants au Réseau MILLE-PATTES.
- **Informé le pilote de ligne** de tout dysfonctionnement fragilisant la sécurité du groupe.

L'engagement des « pilotes de ligne »

Les « pilotes de ligne » sont des parents bénévoles accompagnateurs qui coordonnent le fonctionnement d'une ligne sur le quartier concerné. Les pilotes de ligne :

- établissent la synthèse des données d'inscription,
- assurent la coordination entre les parents accompagnateurs
- décident du fonctionnement de la ligne dont ils sont responsables
- informent le bureau de la section du Réseau MILLE-PATTES des décisions majeures concernant les lignes

Les pilotes de ligne sont assistés d'un « co-pilote » qui assure l'intérim en cas d'absence du pilote. Les pilotes de lignes ne sont, par contre, pas tenus d'informer les parents sur les arrêts éventuels de fonctionnement en cas de période pluvieuse, les parents devant leur téléphoner.

L'engagement de la section du Réseau MILLE-PATTES

La section s'efforcera de garantir le fonctionnement effectif du Pédibus (ou Vélobus) sur les créneaux de jours et d'heures sur lesquels elle s'est engagée. Aucun recours ne pourra toutefois être engagé contre elle en cas de non fonctionnement. Les jours et horaires des lignes sur lesquels la section s'engage seront affichés aux écoles desservies ainsi qu'à tous les arrêts des lignes. La section est responsable de l'affichage placé dans les panneaux d'information à l'entrée des écoles et dans les panneaux d'arrêts mis en place par la commune. La section s'engage à les tenir à jour.

Le Pédibus ou Vélobus fonctionnera par tout temps avec les exceptions suivantes :

- les jours de **forte pluie ou d'orage** ne relevant pas d'une alerte préfectorale, le pilote de ligne reste responsable du maintien du service. Le consulter (voir engagement des parents).

La section garantit que les lignes sur lesquelles sont encadrés le ou les enfants ont fait l'objet d'une analyse minutieuse en termes de **sécurité**.

Par souci de précaution, la section se donne les moyens d'informer tous les membres sur les responsabilités respectives. Par ailleurs, la Fédération du Réseau MILLE-PATTES souscrit chaque année une **assurance** spécifique pour couvrir tout incident concernant les enfants ou les accompagnateurs, ce qui explique qu'après la période probatoire de Septembre, toute participation doit faire l'objet d'une inscription.

La participation de la commune

Sans que cela soit encore formalisé dans un engagement formel, la commune a déjà participé à la validation des lignes des Pédibus et Vélobus telles que proposées par la section du Réseau MILLE-PATTES. Les tracés ont été inspectés par les services techniques et la police municipale.

La commune participe également à certaines actions de communication notamment au travers de son journal municipal.

L'inscription définitive : communiquée par le pilote de ligne

L'inscription définitive du (des) enfant(s) ne sera effective que quand les pilotes de ligne auront reçu toutes les fiches d'inscription des enfants et des accompagnateurs. **Ils communiqueront les créneaux sur lesquels le Pédibus (ou le Vélobus) aura été rendu possible compte tenu de la mobilisation d'accompagnateurs en nombre suffisant pour encadrer les enfants intéressés.**

Le Pédibus n'est pas un service rendu, mais un système d'entraide entre parents bénévoles. Son bon fonctionnement est lié à l'implication de chacun.

L'inscription est valable pour une année scolaire.

Contacts :

Enrique ONATE,
Président du Réseau MILLE-PATTES

Alexandra ROUCHIER
Coordinatrice

23, rue de Ribeyrotte / 33440 AMBARES ET LAGRAVE

Tél: 06 61 06 28 10

Courriel: coordination@reseaumillepattes.org

WEB : www.reseaumillepattes.org